

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 29 juillet 2020**

**N° 17**

**Objet : Gratification des  
stagiaires BAFA et BAFD**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf du mois de juillet à neuf heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-quatre du mois de juillet 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BAUDOUX Marie Anne, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
DECROIX Hugo a donné pouvoir à CAMACHO Irène  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
POSTEL Chrystelle a donné pouvoir à BOITEUX Yoann  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles  
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BONDIL Marc  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
PARIS Mireille, a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

**Etaient excusés :**

BERTRAND Philippe  
CHALVET Gilles  
EYMARD Max  
MAGAUD Nathalie  
REYNAUD Patrice

**REÇU EN PREFECTURE**

le 31/07/2020

<http://www.agglomeration-provence-alpes.com>

99\_DE-004-200067437-20200729-17\_29072020

**Monsieur Gilbert REINAUDIO, rapporteur, expose ce qui suit :**

Les établissements publics peuvent accueillir des stagiaires.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des brevets qui permettent d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Les personnes qui veulent obtenir un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur doivent effectuer une période de stage d'un minimum de 14 jours effectifs. Ce stage doit se dérouler obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs ou en accueil de scoutisme régulièrement déclaré.

Le parcours de formation au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur prévoit deux périodes de stage chacune d'une période minimale de 14 jours effectifs. Le stage se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs, ou en accueil de scoutisme régulièrement déclaré au cours duquel le stagiaire exerce des fonctions de directeur ou d'adjoint au directeur.

Cette formation pratique peut être rémunérée, elle est alors assimilable à un contrat de travail.

La communauté d'agglomération Provence Alpes est amenée à recruter des stagiaires BAFA dans le cadre de la compétence accueil collectif de mineurs sans hébergement pour répondre à des besoins saisonniers pendant les vacances scolaires.

Il est proposé au conseil communautaire :

- la mise en œuvre de contrat de travail rémunérés dans le cadre des besoins saisonniers pour les stagiaires BAFA / BAFD,

- l'application du barème suivant :

Type de brevet	Rémunération brute journalière	Rémunération brute hebdomadaire
Animateur (stagiaire BAFA)	25 €	125 €
Directeur adjoint, directeur (stagiaire BAFD)	50 €	250 €

Il vous est demandé d'approuver le recours aux stagiaires BAFA et BAFD selon les modalités exposées ci-dessus et d'autoriser la Présidente à signer les actes relatifs à l'accueil de ces stagiaires.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
 Après délibération  
 A l'unanimité  
 Approuve les propositions présentées  
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
 La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



